V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8721 — Owens Corning/Paroc)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 444/11)

1. Le 15 décembre 2017, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Owens Corning Finland Oy (Finlande), contrôlée par Owens Corning (États-Unis),

— Paroc Group Oyj (Finlande), contrôlée par Parry I Holding AB (Suède).

Owens Corning Finland Oy acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de Parry I Holding AB et, partant, de sa filiale Paroc Group Oyj.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Owens Corning: développement, fabrication et vente d'éléments composites de recouvrement, d'isolation et en fibres de verre;

— Paroc Group Oyj: production et fourniture de matériaux d'isolation en laine minérale pour l'isolation des bâtiments (pour le chauffage, la prévention des incendies et l'acoustique dans les constructions résidentielles et commerciales) et l'isolation technique.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.8721 — Owens Corning/Paroc

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax: +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).